

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 044 314** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **5 680** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Septembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des

différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,05% de l'actif au 30 septembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Tunisie Leasing et Factoring représentent, au 30 septembre 2021, 10,38% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/09/2021 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	803 382,360	773 983,654	794 969,887
	a- Actions et droits rattachés		90 467,454	464 646,863	464 396,861
	b- Obligations et valeurs assimilées		712 914,906	264 309,191	285 021,826
	c- Titres OPCVM		0,000	45 027,600	45 551,200
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	240 760,536	263 057,542	201 825,248
	a- Placements monétaires		0,000	95 737,419	97 335,918
	b- Disponibilités		240 760,536	167 320,123	104 489,330
AC 3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	171,215	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 044 314,111	1 037 041,196	996 795,135
<u>PASSIF</u>					
			25 846,708	31 919,135	30 396,782
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	4 622,780	9 020,857	4 164,929
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	21 223,928	22 898,278	26 231,853
ACTIF NET			1 018 467,403	1 005 122,061	966 398,353
CP 1	Capital	3.6	1 021 900,962	1 011 532,087	974 985,775
CP 2	Sommes distribuables	3.7	-3 433,559	-6 410,026	-8 587,422
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 905,261	1,663	1,592
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		5 471,702	-6 411,689	-8 589,014
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 044 314,111	1 037 041,196	996 795,135

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/09/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	12 250,356	27 698,144	11 017,365	20 557,002	26 822,369
Dividendes		0,000	4 960,375	6 951,250	6 951,250	8 826,250
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 250,356	22 737,769	4 066,115	13 605,752	17 996,119
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	0,000	3 696,241	1 535,030	3 664,866	5 263,365
Total des revenus des placements		12 250,356	31 394,385	12 552,395	24 221,868	32 085,734
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	-3 291,568	-8 264,376	-3 025,828	-8 988,183	-12 087,558
Revenu net des placements		8 958,788	23 130,009	9 526,567	15 233,685	19 998,176
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-5 949,151	-17 704,323	-7 376,395	-21 645,120	-28 899,323
Résultat d'exploitation		3 009,637	5 425,686	2 150,172	-6 411,435	-8 901,147
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		-48,037	46,016	143,144	-0,254	312,133
Sommes distribuables de la période		2 961,600	5 471,702	2 293,316	-6 411,689	-8 589,014
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		48,037	-46,016	-143,144	0,254	-312,133
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		84,189	56 828,123	18 237,763	-43 231,048	-32 284,115
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		2 601,800	-73 867,964	0,000	4 262,111	-849,564
Frais de négociation de titres		-15,375	- 1 507,984	-	-259,572	-278,809
Résultat net de la période		5 680,251	-13 122,139	20 387,935	-45 639,944	-42 313,635

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/09/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>5 680,251</u>	<u>-13 122,139</u>	<u>20 387,935</u>	<u>-45 639,944</u>	<u>-42 313,635</u>
a- Résultat d'exploitation	3 009,637	5 425,686	2 150,172	-6 411,435	-8 901,147
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	84,189	56 828,123	18 237,763	-43 231,048	-32 284,115
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 601,800	-73 867,964	0,000	4 262,111	-849,564
d- Frais de négociation de titres	-15,375	-1 507,984	0,000	-259,572	-278,809
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-7 366,480</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-10 747,072</u>	<u>65 191,189</u>	<u>-17 166,408</u>	<u>45 682,464</u>	<u>3 632,447</u>
a- Souscriptions	0,000	172 437,511	0,000	160 549,652	160 549,652
- Capital	0,000	162 600,000	0,000	143 700,000	143 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	10 829,588	0,000	16 237,907	16 237,907
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	-992,077	0,000	611,745	611,745
b- Rachats	10 747,072	107 246,322	17 166,408	114 867,188	156 917,205
- Capital	10 100,000	100 600,000	16 300,000	106 200,000	145 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	599,035	7 366,576	1 009,523	8 604,697	11 967,030
- Régularisation des sommes distribuables	48,037	-720,254	-143,115	62,491	-249,825
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 066,821	52 069,050	3 221,527	-7 323,960	-46 047,668
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 023 534,224	966 398,353	1 001 900,534	1 012 446,021	1 012 446,021
b- En fin de période	1 018 467,403	1 018 467,403	1 005 122,061	1 005 122,061	966 398,353
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	9 664	8 943	9 496	8 958	8 958
b- En fin de période	9 563	9 563	9 333	9 333	8 943
VALEUR LIQUIDATIVE	106,500	106,500	107,695	107,695	108,061
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,20%	-1,93%	8,25%	-5,40%	-3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2021 par des actions et des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% l'Actif
Actions		<u>57 729,663</u>	<u>90 467,454</u>	<u>8,66%</u>
SFBT	4 125	44 138,943	76 432,125	7,32%
SOTUVER	2 079	13 590,720	14 035,329	1,34%
Obligations des Sociétés		<u>308 107,460</u>	<u>319 205,251</u>	<u>30,57%</u>
ATL 2017-1 CA 7.55%	270	5 397,300	5 576,017	0,53%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	44 608,733	4,27%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	24 486,825	2,34%
ATT Leasing SUB 2020-1 10,25%	300	30 000,000	32 075,836	3,07%
CIL 2017 -2 - 7.95%	500	20 000,000	20 696,986	1,98%
CIL 2018 -1 - 10.6%	300	17 910,600	18 985,353	1,82%
HL 2016-2 7.65%	600	12 000,000	12 617,701	1,21%
HL 2017-3 8%	500	20 000,000	20 869,698	2,00%
HL 2018-1 8.3%	500	20 000,000	20 458,433	1,96%
TLG 2018-1 CA T+2.3%	70	2 731,960	2 809,265	0,27%
TLF 2019 A 11.4%	200	12 067,200	12 352,042	1,18%
TLF 2021-1 9.7 %	900	90 000,000	93 233,688	8,93%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	10 000,000	10 434,674	1,00%
Emprunt national et BTA		<u>386 240,000</u>	<u>393 709,655</u>	<u>37,70%</u>
BTA		<u>86 240,000</u>	<u>88 340,888</u>	<u>8,46%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 384,450	3,68%
BTA-05-2022	50	48 860,000	49 956,438	4,78%
Emprunt national		<u>300 000,000</u>	<u>305 368,767</u>	<u>29,24%</u>
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	76 330,850	7,31%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	229 037,917	21,93%
Total		<u>752 077,123</u>	<u>803 382,360</u>	<u>76,93%</u>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des Actions	<u>0,000</u>	<u>2 949,375</u>	<u>6 951,250</u>	<u>6 951,250</u>	<u>8 826,250</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>0,000</u>	<u>2 011,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>12 250,356</u>	<u>22 737,769</u>	<u>4 066,115</u>	<u>13 605,752</u>	<u>17 996,119</u>
Revenus des obligations privées	11 014,279	19 077,406	2 830,038	9 909,289	13 063,579
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	3 660,363	1 236,077	3 696,463	4 932,540
Total	<u>12 250,356</u>	<u>27 698,144</u>	<u>11 017,365</u>	<u>20 557,002</u>	<u>26 822,369</u>

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-09-2021 à 240 760,536 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	95 737,419	97 335,918	0,00%
Disponibilités	(1)	240 760,536	167 320,123	104 489,330	23,05%
Total		240 760,536	263 057,542	201 825,248	23,05%

(1) Les disponibilités au 30-09-2021 s'analysent comme suit :

Libellé	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Avoirs en banque	240 760,536	167 320,123	104 489,330
Total	240 760,536	167 320,123	104 489,330

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	1 078,593	1 535,030	3 664,866	5 263,365
Intérêts des dépôts à terme	0,000	2 617,648	0		0
TOTAL	0,000	3 696,241	1 535,030	3 664,866	5 263,365

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
AC 4	Autres Actifs	171,215	0,000	0,000
	RS sur obligations	171,215	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 622,780	9 020,857	4 164,929
	Frais de gestionnaire	1 161,112	1 123,979	1 117,796
	Frais de dépositaire	346,259	790,060	198,167
	Frais de distributeurs	3 115,409	7 106,818	2 848,966

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
PA 2	Autres créditeurs divers	21 223,928	22 898,278	26 231,853
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	101,700	0,000	905,722
	Redevance CMF	83,877	82,512	82,230
	Charges à payer sur l'exercice encours	21 038,351	22 815,766	25 243,901

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	162 600
* Nombre de titres émis	1 626
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	100 600
* Nombre de titres rachetés	1 006
<u>Capital au 30/09/2021</u>	
* Montant en nominal	956 300
* Nombre de titres	9 563
* Nombre d'actionnaires	73

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2021 au 30-09-2021 s'élève à **52 069,050** dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30-09-2021 est de 9 563 contre 8 943 au 31-12-2020.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2020</u>	<u>974 985,775</u>	<u>974 985,775</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>162 600,000</u>	<u>162 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-100 600,000</u>	<u>-100 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-15 084,813</u>	<u>-18 518,372</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 828,123	56 828,123
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-73 867,964	-73 867,964
- Frais de négociation de titres	-1 507,984	-1 507,984
- Régularisation des sommes non distribuables	3 463,012	3 463,012
- Sommes distribuables		-3 433,559
<u>Montant fin de période au 30-09-2021</u>	<u>1 021 900,962</u>	<u>1 018 467,403</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30-09-2021 s'élèvent à -3 433,559 DT contre -8 587,422 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Somme distribuables des exercices antérieurs	-8 905,261	1,663	1,592
Résultat d'exploitation	5 425,686	-6 411,435	-8 901,147
Régularisation du résultat d'exploitation	46,016	-0,254	312,133
Total	-3 433,559	-6 410,026	-8 587,422

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	3 291,568	8 264,376	3 025,828	8 988,183	12 087,558
Rémunération du gestionnaire	1 161,112	3 358,464	1 123,980	3 363,563	4 481,360
Rémunération du dépositaire	213,059	490,623	190,194	562,487	760,654
Rémunération des distributeurs	1 917,397	4 415,289	1 711,654	5 062,133	6 845,544

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	5 949,151	17 704,323	7 376,395	21 645,120	28 899,323
Redevance CMF	258,031	746,347	249,775	747,470	995,868
Services bancaires et assimilés	0,000	70,196	165,440	165,440	210,065
Abonnement des charges budgétisées	5 691,120	16 887,780	6 961,180	20 732,210	27 693,390

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.21 au 30.09.21	Période du 01.01.21 au 30.09.21	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	5 691,120	16 887,780	6 961,180	20 732,210	27 693,390
Taxes	94,993	281,883	65,665	195,568	261,233
Frais bancaires	22,635	67,165	28,256	84,154	112,410
Publication BO CMF	354,238	1 051,162	353,270	1 052,130	1 405,400
Honoraires CAC	1 709,234	5 071,966	1 704,564	5 076,636	6 781,200
Frais AGO et publications	893,564	2 651,555	1 194,629	3 557,917	4 752,546
Jetons de Présence	2 016,438	5 983,562	3 016,393	8 983,607	12 000,000
Alpha mena	600,042	1 780,558	598,402	1 782,198	2 380,600
Autres	-0,024	-0,071	0,000	0,001	0,001

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.